



Recommandation 976 (1984)¹

Contribution du Conseil de l'Europe à la coopération culturelle avec l'Amérique latine

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa [Résolution 814](#), relative aux relations culturelles entre l'Europe et l'Amérique latine ;
2. Persuadée que le Conseil de l'Europe offre à la fois un lieu privilégié de coopération culturelle avec l'Amérique latine et un point de convergence des actions visant à encourager le libre développement culturel dans cette région,
3. Recommande au Comité des Ministres :
 - i. de coordonner les relations de l'Europe avec l'Amérique latine dans le domaine culturel aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental, y compris en liaison si possible avec l'Institut de coopération ibéro-latino-américaine de Madrid et l'Institut Europe-Amérique latine proposé par les Communautés européennes ;
 - ii. de mettre en oeuvre au Conseil de l'Europe des programmes de coopération culturelle avec l'Amérique latine, et contribuer ainsi dans ce continent au progrès économique et social et au développement d'institutions démocratiques libres ;
 - iii. d'inviter les gouvernements des Etats membres, dans le contexte de l'aide au développement et comme premier geste de coopération effective avec l'Amérique latine, à proposer des bourses à des artisans latino-américains pour qu'ils puissent suivre des stages au Centre européen de formation d'artisans pour la conservation du patrimoine architectural de Venise

1. *Discussion par l'Assemblée* le 31 janvier 1984 (23^e séance) (voir [Doc. 5161](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation). *Texte adopté par l'Assemblée* le 31 janvier 1984 (23^e séance).

